Document generated on 10/12/2024 6:24 a.m.

Les Cahiers des Dix

# Dambourgès le "Balafré"

Léon Trépanier

Number 19, 1954

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1080043ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1080043ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Trépanier, L. (1954). Dambourgès le "Balafré". *Les Cahiers des Dix*, (19), 233–262. https://doi.org/10.7202/1080043ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# Dambourgès le "Balafré"

*Par* LÉON TRÉPANIER

Un samedi de décembre 1798, un convoi funèbre escorté de militaires et accompagné d'un fort groupe de civils, s'acheminait lentement vers l'église paroissiale de Notre-Dame où devait se dérouler, dans toute sa simplicité, la cérémonie d'adieu à un défunt.

Ce dernier s'était éteint avec une résignation toute chrétienne, au milieu de l'affection des siens, confiant sa femme et ses cinq enfants à la reconnaissance d'un pays qu'il avait noblement servi.

Le service fut célébré par l'abbé C.-Michel Le Saulnier, prêtre de Saint-Sulpice, l'un des signataires de l'acte de sépulture qui se lit comme suit :

« Le quinze décembre mil sept cent quatre-vingt-dix-huit, par moi « prêtre soussigné, a été inhumé dans la voûte de Saint-Amable, le « corps de François Dambourgès, capitaine des Grenadiers du Ier ba- « taillon du régiment Royal des Volontaires Canadiens, décédé « d'avant-hier, âgé de cinquante-six ans. Ont été présents : M. Duval, « prêtre, et les sieurs Poitras et Roy, chantres, soussignés.

« Duval, ptre et aumônier du 2nd bat. du R. V. C.
« Michel Roy, Pierre Poitras et Le Saulnier, ptre. »

Et le lundi 17 décembre, paraissait dans *la Gazette* de Montréal, la notice suivante : « Jeudi dernier mourut, au sein d'une famille inconsolable, le capitaine François Dambourgès, du premier bataillon des Canadiens Royaux Volontaires, après s'être acquis par son intégrité et sa bonne conduite l'estime générale des officiers et des soldats du régiment. Ses funérailles ont été célébrées samedi dernier dans l'église paroissiale de cette ville, où il a été enterré avec les honneurs de la guerre, en présence d'un nombreux concours de citoyens qui ont assisté à ses obsèques. »

Le nom de Dambourgès figure dans cette petite phalange de

combattants volontaires de sang français qui contribuèrent à repousser l'invasion américaine en 1775 et 1812.

Si, pour le rappeler au souvenir du passant, on a désigné de son nom une petite rue de Québec, il reste, pour glorifier davantage sa mémoire, des récits authentiques de sa témérité de soldat et de sa loyauté indéfectible envers le Canada, son pays d'adoption.

Car Dambourgès n'était pas canadien. Né en 1742 en Béarn, il avait vingt-et-un ans quand, fasciné par les récits séduisants que lui faisaient les pêcheurs d'Arthez, il s'embarqua pour le Canada porteur d'une lettre de l'évêque de Bayonne pour le curé de Saint-Thomas-de-Montmagny, son lieu de destination.

La cure de Saint-Thomas-de-Montmagny était occupée depuis sept ans déjà par l'abbé Jean-Baptiste Petit Maisonbasse qui fit un accueil fort bienveillant au jeune aventurier basque.[1] Dambourgès devait avoir un peu d'argent en poche car il entreprit immédiatement l'établissement d'un « modeste comptoir où tous les objets de première nécessité étaient offerts en vente, à des prix modérés. »

Dambourgès semble avoir eu le sens des affaires; quelques années après, en effet, avec l'aide de son père et de son frère Pierre qui habitaient avec lui depuis 1766, son commerce avait prospéré au point de lui permettre quelques transactions profitables.

Nous avons relevé à la Bibliothèque municipale de Montréal une déclaration autographe de Dambourgès, signée à Québec le 19 mai 1767 et se lisant comme suit :

« Je déclare que M. Belabre m'a passé une obligation de deux mille « quatre cent chelins courant de la Province de Québec, pour sûreté « de ce qu'il me doit par compte ou autrement, et, comme le dit M. « Belabre s'absente de cette ville pour aller au bas du golfe St-Lau- « rent, et que le temps qu'il a eu ne m'a pas permis de bien examiner « nos comptes, je promets à son retour de lui produire celui étant ou « augmentera ou diminuera la dite somme portée par l'obligation. »

---

(1) Dans la brochure anonyme qui parut en 1877 et qui avait pour titre *le Colonel Dambourgès*, brochure que bibliographes et historiens s'accordent à attribuer à l'abbé Louis Bois, l'auteur dit que M. Maisonbasse desservait Saint-Thomas depuis vingt ans quand Dambourgès arriva dans sa paroisse. L'auteur fait ici erreur. M. Maisonbasse avait succédé en juin 1756 à M. Roger Chrétien Le Chasseur; (voir à ce sujet *l'Histoire de Saint-Thomas-de-Montmagny*, par l'abbé F.-E.-J. Casault, et le *Dictionnaire biographique du Clergé*, de l'abbé Allaire, tome 1er.)

Nous savons également qu'en 1768, Dambourgès achetait de Nicolas Jacquin dit Philibert, la maison du Chien d'Or, rue Buade, à Québec, qu'il devra abandonner cependant trois ans plus tard à un créancier.

Le 19 janvier 1769, paraissait dans *la Gazette* de Québec l'avertissement suivant :

« Comme M. Olry, avocat, a mal à propos fait mettre dans *la Gazette* « dernière, une annonce pour la vente de la terre qui a appartenu « anciennement à Pierre-Mathieu Belabre, on avertit le public que « le dit M. Olry n'a aucun droit de vendre cette dite terre, qu'elle ap- « partient à Pierre Dambourgès, par acquisition qu'il a fait par acte « passé devant M. Lévesque, notaire, le 7 février 1768. Qu'en outre, « M. François Dambourgès a une hypothèque sur la dite terre d'une « somme de 2,400 chelins courant, suivant l'obligation passée devant « messieurs Lebrun et Louet, notaires, le 19 mai 1767.

« Pourquoi ceux qui en auraient envie sont prévenus que le pré- « tendu vendeur ne peut, ni ne pourra les mettre en possession d'icelle, « mais les plongera dans une procédure. » François Dambourgès.

L'objet de cette étude étant plutôt une analyse de la carrière militaire et politique de Dambourgès, nous renverrons le lecteur désireux de plus grandes précisions biographiques sur ce personnage, à des études parues il y a quelques années.[2]

Bien que Dambourgès ait habité Saint-Thomas-de-Montmagny pendant plus de trente ans, rien ne nous renseigne sur le rôle qu'il a pu jouer dans la vie communautaire de sa paroisse d'adoption, surtout quand on ne peut s'en rapporter qu'à l'*Histoire de la paroisse de Saint-Thomas-de-Montmagny*, par l'abbé Casault. Dans ce volume de près de quatre cents pages, nous relevons deux courtes notes dont l'une erronée.

Dambourgès figure dans la liste des anciens marchands de la paroisse et nous apprenons que « vers 1772, il était lieutenant dans les troupes de Sa Majesté » (p. 382); dans une autre note, extraite

---

(2) La plus complète, croyons-nous, est celle de Francis Audet et Edouard-Fabre Surveyer, dans leur galerie des *Députés au premier Parlement du Bas-Canada*, Editions des Dix, 1946, pp. 85-94. Cette étude avait paru en partie dans *la Presse* du 12 mars 1927. On en trouve une aussi dans le *Dictionnaire général du Canada*, par le père Louis Le Jeune, O.M.I., I, 489.

de l'*Album du Touriste*, de J.-M. Lemoine (p. 416), on peut lire : « Pendant de longues années, vers 1832, la paroisse abrita également l'intrépide colonel Dambourgès, la terreur des Yankees au Sault-au-Matelot, le 31 décembre 1775. »

Cette note a dû être écrite au moins de mémoire, puisqu'en 1832 Dambourgès était décédé depuis trente-quatre ans.

Son père qui avait été inhumé à Saint-Thomas en 1786, avait pourtant habité la paroisse pendant près de vingt ans. Son frère Pierre, qui avait épousé une jeune fille de la paroisse, Mlle Couillard, y avait également été inhumé.[3]

Jusqu'à 1771, toutefois, Dambourgès avait tout simplement mené le train de vie d'un petit commerçant de campagne. On devait toujours le considérer comme un étranger car il n'apparaît pas qu'il ait jamais occupé un poste quelconque dans l'organisation paroissiale. La milice dut cependant le préoccuper à bonne heure puisqu'en 1772, il était déjà lieutenant dans les troupes de Sa Majesté. Notons ici que dans le temps, moins de quinze ans après la capitulation, les gens de quelque importance, dans chaque paroisse, faisaient partie de la milice volontaire, pas tous pour les mêmes raisons comme les événements ultérieurs nous le démontreront, mais sous un commandement unique, celui de l'administrateur ou du gouverneur.

Déjà un malaise se dessinait au sein des colonies anglaises d'Amérique qu'une simple taxe sur le thé devait transformer en révolte ouverte.

Dambourgès ne pouvait se douter que l'invasion du Canada par les Bastonnais, en 1775, allait le faire entrer dans l'histoire. Son principal panégyriste, l'abbé Bois, nous le montre, attaché en tout temps à l'autorité établie, soumis comme son curé M. Maisonbasse, aux « ordres des puissances » et il n'y avait pas à craindre de défection de sa part, advenant des conflits d'opinions concernant les revendications des colonies américaines.

---

(3) *Le Colonel Dambourgès*, 3e édition, 1877, p. 39.

D'ailleurs Dambourgès n'avait pas les mêmes raisons que les Canadiens — comme on désignait dans le temps les habitants de langue française nés au pays — d'entretenir un enthousiasme refroidi à l'égard du nouveau régime anglais. Autant ses ancêtres basques, tel un Daniel Auger de Subercase, par exemple, avaient combattu avec acharnement les Anglais, autant, lui, émigré au pays sous la protection du drapeau anglais, dans un pays bien anglais, était déterminé à servir avec loyauté les maîtres de l'heure.

Cette loyauté, il la manifestera plus tard de façon plus significative encore, quand député au premier parlement du Bas-Canada, il sacrifiera ses penchants naturels pour mieux affirmer sa soumission aux « puissances ».

Les gens de Montmagny au milieu desquels lui et les siens vivaient depuis si longtemps, entretenaient encore des souvenirs pénibles à l'égard du nouveau régime anglais, vieux d'à peine quinze ans, et il n'est pas d'occasion où on ne rappelait par exemple l'inutile assassinat du seigneur Jean-Baptiste Couillard, de son fils, Joseph, un ecclésiastique, et de deux autres compagnons, tués en embuscade alors qu'ils retournaient paisiblement chez eux après la capitulation.

Nous croyons devoir reproduire ici ce que nous trouvons, à propos de l'incident, dans l'*Histoire de Saint-Thomas-de-Montmagny*, par l'abbé Casault (p. 428) :

« M. Louis Fournier[4] dit tenir de son père qui lui, le tenait du sien, contemporain du sieur Jean-Baptiste Couillard que ce dernier, lorsqu'il a été tué à Saint-Thomas, revenait de la ville chez lui, après la capitulation, en compagnie de trois autres et d'un certain Dominique . . .

« L'un des quatre venait justement de faire observer au seigneur Couillard, qu'il y avait témérité de leur part à continuer ainsi leur chemin de nuit! A quoi le sieur Couillard aurait répondu qu'il avait eu soin de se munir d'une passe avant que de laisser la ville, et le

---

(4) Riche et insigne bienfaiteur de la paroisse. Le major Louis Fournier décéda en 1880 à l'âge de 83 ans.

premier de dire : « les Anglais ne verront pas dans votre poche et vous fusilleront quand même. » « Tu n'es qu'un poltron, répliqua le seigneur. Et un instant après, celui-ci, avec les deux autres, fut atteint d'une balle, à peu de distance de la rivière du Sud. »

Ces victimes, d'après un mémoire du curé Maisonbasse, furent inhumées à la Pointe-à-Lacaille,[5] le 22 septembre 1759, dans le cimetière et dans l'église d'alors.

Jean-Baptiste Couillard et Joseph Couillard, son fils, ecclésiastique, furent inhumés dans l'église, René d'Amour de Courberon et Paul Côté, dans le cimetière, tous tués par les Anglais le 14 du même mois.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner, si lors du soulèvement des colonies de l'Amérique contre les Anglais, en 1775, certains coins de notre province offraient un champ fertile à la propagande des défaillants et des espions.

« Dispersées au sein des campagnes, les milices canadiennes, dont les sentiments n'étaient pas douteux, se trouvaient exposées aux intrigues et aux cabales des émissaires américains, chargés d'exploiter les préjugés du peuple contre le nouveau gouvernement, et de raviver les vieilles haines d'autrefois . . . Si on eut montré, comme la chose le demandait, une confiance généreuse et illimitée dans le bon vouloir des Canadiens qui donnaient au nouveau gouvernement respect et confiance, l'influence de ces envoyés des provinces révoltées eût été paralysée. Mais la politique aveugle de quelques subalternes qui avisaient le représentant du souverain, avait tout fait pour rendre plus faciles, leurs manoeuvres et leurs projets séditieux. »[6]

Notre directeur des Archives judiciaires de Montréal, Jean-Jacques Lefebvre, nous offre une synthèse très juste, croyons-nous, du problème qui se posait pour les nôtres en 1775 qu'il dit être l'une des années les plus importantes peut-être de notre histoire.

---

(5) Saint-Thomas de la Pointe-à-Lacaille. Cette dernière appellation en souvenir d'un colon d'Abancourt dit Lacaille qui se serait noyé au cours d'une excursion de chasse dans les îles giboyeuses de Montmagny. (*Histoire de Saint-Thomas-de-Montmagny*, par l'abbé Casault, p. 16.)

(6) *Le Colonel Dambourgès*, pp. 48-50.

Dans une plaquette publiée par la Société historique franco-américaine de Boston en 1949, sous le titre de *Les Canadiens français et la révolution américaine*, M. Lefebvre écrit : « Pour le Canadien de 1774-1775 — et par Canadien il faut toujours entendre ici, Canadien français — le problème qui s'est posé dans toute son acuité, fut presque le même que celui de tant de peuples d'Europe depuis 1940, soit la fidélité à la constitution et l'ancien ordre établis, ou la sympathie pour l'idéologie de l'occupant et de l'envahisseur.

« Il est vrai que la plus grande faiblesse qu'eurent les pères de la République fut de recourir au machiavélisme en adressant aux alliés qu'ils sollicitaient chez les Canadiens, une invite à entrer dans la bataille du jour pour les libertés civiles et politiques, et de réprouver, dans une autre adresse, la liberté religieuse que le gouvernement de Grande-Bretagne venait d'octroyer à ses nouveaux sujets. Cependant, de nombreux esprits au Canada, dans le temps, travaillés par tout autre chose qu'un intérêt matériel immédiat, donnèrent à plein dans l'idéologie politique de liberté, qui se faisait laborieusement jour à l'époque. Si, comme l'ont établi nombre d'historiens canadiens, les classes supérieures, clergé, noblesse et bourgeoisie, crurent devoir opter pour l'ordre établi, en y engageant l'avenir de la nationalité, il reste visible que, dans le peuple, le sentiment courant était, dans sa grande majorité, favorable aux insurgés.

« L'évêque Briand, en particulier, le reconnaît implicitement maintes et maintes fois dans les condamnations qu'il fulmina à l'époque contre les sympathisants des « rebelles » . . . »

Il faut lire la correspondance échangée entre l'évêque de Québec et le brave curé Maisonbasse, de Montmagny, en 1775, pour se rendre compte en effet, de l'esprit des ouailles, torturées qu'elles étaient autant par la propagande insidieuse de marchands anglais de Québec et de Montréal, discrètement sympathiques aux révoltés américains, que par les pressions d'agents français, à la solde des Bastonnais.

Moins de trois mois avant l'affaire du Sault-au-Matelot, c'est-à-

dire avant la mort de Montgomery, 22 octobre 1775, le bon curé Maisonbasse de Saint-Thomas-de-Montmagny avait maille à partir avec ses paroissiens, divisés comme ces derniers étaient sur la question d'allégeance au gouverneur.

Il s'ensuivit un échange de lettres entre le curé et Mgr Jean-O. Briand, évêque de Québec, relativement aux sanctions que devaient encourir les « rebelles », c'est-à-dire ceux qui se révoltaient contre l'autorité établie.

C'est ainsi qu'il écrit à son évêque pour lui demander comment il doit se comporter dans le tribunal de la pénitence envers les habitants qui sont de vrais rebelles aux ordres des puissances . . . « car je ne veux pas trahir mon ministère ni me damner, » ajoute-t-il.

« Tous les passages de l'Ecriture sont trop formels pour l'obéissance que doivent les peuples aux puissances, » écrit-il encore, « et je ne puis aller contre sans me perdre avec eux, mais venant de votre part je suis moralement persuadé qu'ils ouvriront les yeux et qu'ils ne diront plus que je suis anglais et que je veux les faire devenir anglais en les obligeant de se soumettre. »[7]

Trois jours après, 25 octobre 1775, Mgr Briand répond au curé Maisonbasse et commence par ces mots : « Mon autorité n'est pas plus respectée que la vôtre. On dit de moi comme on dit de vous, que je suis anglais . . . Je suis anglais en effet, vous devez l'être, ils le doivent être aussi quisqu'ils en ont fait serment et que toutes les lois naturelles, divines et humaines le leur commandent; mais ni moi ni vous, ni eux ne doivent être de la religion anglaise. Voilà ce que ces pauvres gens n'entendent pas. Ils sont sous la domination anglaise par le corps; ils sont pour leurs âmes et leur salut sous l'aimable loi de Jésus, de son vicaire en terre le souverain Pontife et des prêtres et évêques répandus dans toute la terre pour conduire, nourrir par la prédication de l'Evangile et par les sacrements, et défendre de l'erreur le troupeau de fidèles catholiques que N. S. s'est formé par l'effusion de son sang. »[8]

---

(7) *Histoire de Saint-Thomas-de-Montmagny,* par l'abbé Casault, pp. 178-179.
(8) Id. pp. 179-180.

Cette division chez les paroissiens se poursuivra malgré les mandements de l'évêque et les efforts des curés de Montmagny, car même au 1er novembre 1793, l'abbé J.-M. Verreau, curé, écrit cette simple note à Mgr Hubert : « Le peuple paraît mal disposé. Il est contre le gouvernement. Révolte appréhendée. »

Déjà, à ce moment-là, le lieutenant Dambourgès ne se contente pas d'attendre paisiblement les événements, mais, « bien connu et très populaire dans les campagnes de la rive sud du fleuve, il use de son influence pour calmer les troubles et l'effervescence qui se manifestent au sein des campagnes. Il voulut donner à la cause canadienne un cordial et sincère appui. Pour vaquer plus facilement aux nombreux devoirs que son patriotisme lui imposait, il laissa à des mains dévouées le soin de ses intérêts privés. Cette circonstance lui ouvrit bientôt la carrière militaire dans laquelle il se distingua par son grand courage et par ses hauts faits d'armes. »(9)

L'auteur de la brochure, qui n'est autre que l'abbé Louis Bois, comme nous l'avons déjà dit, nous fait ensuite le récit de bandes américaines qui parcourent nos campagnes, que les autorités « ne jugent pas à propos de malmener », qui intimident et engagent nos populations à embrasser leur cause, et il ajoute : « M. Dambourgès s'offrit pour attaquer et chasser ces brigands. Sa détermination fut agréable au gouverneur, ses offres de services furent acceptées; et se mettant de suite à l'oeuvre, avec tous les élans d'une âme parfaitement dévouée, aidé du concours des citoyens les plus zélés, il parvint à ramener la tranquillité et la sûreté partout où il se dirigeait, et à maintenir la paix et l'union au sein des paroisses où les émissaires de la République voisine avaient jeté des germes de discordes et de rébellion. »(10) Plus loin, l'auteur nous apprend que des Canadiens, leurrés et dupés par des rebelles des colonies voisines, parcouraient les campagnes pour soulever les loyaux sujets du souverain que les Bastonnais appelaient Tories, mais Dambourgès se lance à leur pour-

(9) *Le Colonel Dambourgès*, p. 57.

(10) Id. pp. 59-60.

suite, les disperse ou engage la lutte avec eux. Comme il n'était pas homme à s'en tenir aux demi-mesures, à des lamentations stériles, il chercha dès le début les moyens les plus fructueux de rétablir le calme, se concertant avec les autorités pour étouffer les rancunes, empêcher les représailles et maintenir sains et saufs les droits de l'autorité.

Le territoire s'étendant de la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup avait servi de champ d'opération au lieutenant Dambourgès et le gouverneur Carleton n'avait pas manqué d'exprimer sa satisfaction pour l'activité et le doigté dont cet officier avait fait preuve en une circonstance difficile.

Aussi lorsque Carleton dut organiser en hâte la milice en vue de l'invasion prochaine de Québec, fut-il content d'accepter les offres de services d'officiers expérimentés et déterminés comme Dambourgès. Ce dernier entra comme volontaire au 84e régiment dit « Royal Highland Emigrants » que commandait le lieutenant-colonel Allan McLean.

Au moment où en novembre 1775, Arnold paraît devant Québec, la garnison de la ville n'est composée que de ses habitants et des Emigrés Royaux dont Dambourgès fait partie. La tâche de repousser les incursions et les infiltrations d'espions est confiée surtout à ce régiment de disciplinés.

Les mémoires du temps nous apprennent que le major Nairne et Dambourgès se sont particulièrement signalés par leur témérité et leur bravoure.

Le 12 novembre, Montréal avait capitulé et au début de décembre Montgomery était arrivé à Québec à la tête de sept cents hommes. Le 6, il invitait par lettre le général Guy Carleton à se rendre en même temps qu'il adressait une proclamation aux habitants de Québec, ses « frères et amis ». Carleton n'ayant aucunement tenu compte de l'ultimatum de Montgomery, les Bastonnais commandés par Arnold entreprirent de bombarder la ville ce qu'ils firent pendant une huitaine de jours, les faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch étant les plus atteints.

Nous aurons recours ici au récit le plus circonstancié qui ait été fait de cette nuit mémorable du 31 décembre 1775 au cours de laquelle le volontaire François Dambourgès accomplit le coup d'éclat qui devait attacher son nom à une journée particulièrement tragique pour les envahisseurs puisque le général Richard Montgomery, leur chef, y trouva la mort.

Plusieurs versions de cet événement ont été publiées. Il y en a une entre autre que l'on peut trouver dans les Archives publiques d'Ottawa[11] mais comme description pittoresque de l'événement nous ne croyons pas qu'il y en ait une plus captivante à lire que celle du Témoin Oculaire, que nous trouvons dans la collection de mémoires recueillis par l'abbé Verreau, ancien président de la Société Historique de Montréal, sous le titre de *L'Invasion du Canada*, parue en deux volumes à Montréal en 1873.

Le premier volume comprend le Mémoire de Sanguinet ou Le Témoin Oculaire.[12] Au début de son récit, Simon Sanguinet écrit : « En me proposant de faire le journal de la guerre des Bastonnois dans la Province de Québec, mon dessein est d'en donner le détail aussy véridique qu'il est possible, et pour cet effet non-seulement j'ai été témoin en partie de tout ce qui s'y est passé, mais encore j'ai eu soin de m'instruire des personnes les plus capables de me donner des connoissances sur les différents faits qui sont arrivés pendant cette guerre — et comme je suis impartial, je ne veux rien déguiser — au contraire je me suis proposé de ne dire que la vérité. Cependant je suis obligé de parler souvent d'un homme (le gouverneur sir Guy Carleton) pour qui j'ai beaucoup de respect et que j'estime à cause de ses belles qualités mais cependant je blâme nécessairement sa con-

---

(11) *The War of the American Revolution — The Province of Quebec under the administration of Governor Sir Guy Carleton, 1775-1778.* Edited by the Historical Section of the General Staff, Vol. II, pp. 167-173.

(12) Simon Sanguinet, né à Varennes en 1733, fut marchand, Place du Marché à Montréal, et exerça le notariat en 1764. Pendant l'invasion américaine (1775-1776), reçut plusieurs missions de confiance du gouverneur Carleton. Il a laissé de ces événements le récit le plus circonstancié qui nous soit parvenu, beaucoup plus que ceux de ses confrères, Antoine Foucher, de Montréal, et Jean-Baptiste Badeaux, des Trois-Rivières. (*Mémoires de la Société Généalogique canadienne-française*, 1946.)

duite, parce qu'il auroit pu empêcher l'entrée des Bastonnois dans le Canada, s'il avoit voulu; ce qui luy auroit été d'autant plus facile qu'il avoit des forces plus suffisantes pour s'y opposer, mais sans doute que des raisons politiques l'en ont empêché. Ce n'est point mon affaire. »[13]

Ce préambule nous justifie de croire que le récit de Simon Sanguinet a été fait avec désintéressement et impartialité et c'est pourquoi nous lui laisserons décrire les événements qui se déroulèrent dans la soirée et la nuit du 31 décembre 1775, que nous trouvons, pages 117-120 de son Journal :

« . . . le trente un de Décembre 1775, à cinq heures du matin, les Bastonnois au nombre d'environ trois cent cinquante — ayant à leur tête le Général Montgomery — vinrent pour escalader Près-de-ville, et en même temps cinq cent cinquante ayant à leur tête Mr Arnold, pour attaquer le Sault-au-Matelot. Le capitaine McCloude du Royal Emigrant qui étoit de garde à ce poste, malgré qu'il fût averti par les factionnaires de l'approche des Bastonnois, feignit de ne vouloir rien croire. La garde voulut prendre les armes, mais il s'y opposa — de manière que les Bastonnois montèrent les palissades, s'emparèrent des canons qui étaient sur un quay. Alors les factionnaires se rendirent à la garde et les Bastonnois prirent toute la garde sans tirer un seul coup de fusil et s'emparèrent de toutes les maisons du Sault-au-Matelot. Alors le capitaine McCloude qui commandoit la garde fit le saoul, il se fit porter par quatre hommes. Il y avoit tout lieu de croire qu'il avoit quelque intelligence avec les Bastonnois. Il fut mis aux arrêts jusqu'aux printemps après le départ des Bastonnois de devant Québec. Quelques écoliers qui étoient à cette garde vinrent donner l'alarme à la Haute Ville. A l'instant, l'on fit sonner toutes les cloches et battre le tambour, tout le monde se réveilla et chacun courut à la place d'armes. Les écoliers et plusieurs citoyens

(13) Au moment de la fameuse attaque de décembre 1775, la garnison de Québec se composait de 1800 hommes dont un bataillon de la Milice Canadienne sous le commandement du colonel Noël Voyer. Ce bataillon était formé d'une compagnie d'artilleurs et de sept compagnies d'infanterie dont une composée exclusivement de volontaires et d'étudiants. (Archives du Canada).

qui étaient de piquet ce jour-là, se rendirent les premiers au Sault-au-Matelot, à la garde de ce poste, ne croyant pas que les Bastonnois étaient dans cette partie, mais la surprise fut grande quand ils se trouvèrent parmi les Bastonnois qui leur présentoient la main en disant : VIVE LA LIBERTE ! Les écoliers à ces mots, s'apercevant qu'ils étoient au milieu de leurs ennemis, se trouvèrent dans un triste embarras. Plusieurs d'entre eux commencèrent à s'évader, mais les Bastonnois voyant leurs desseins les désarmèrent. Cependant, plusieurs montèrent promptement à la Haute-ville, sur la place-d'armes où toute la garnison étoit assemblée, en criant de toutes leurs forces que les ennemis étoient dans le Sault-au-Matelot, qu'ils avaient pris la garde et une batterie. Comme c'étoit des jeunes gens, on eut peine à les croire. Cependant le Général Guy Carleton donna aussitôt ordre au Colonel McClene de courir à la Basse-ville afin de connoître la vérité. Il revint un instant après en criant : Oui, par Dieu, c'est bien vrai que les ennemis sont dans le Sault-au-Matelot. Alors le Général Carleton dit aux citoyens que c'étoit le temps de se signaler et de montrer leur courage. Il donna ordre à deux cents hommes d'aller au Sault-au-Matelot. Quand ils furent près de l'ennemi, ils se trouvèrent saisis de crainte et surpris du grand progrès que les Bastonnois avoient fait, car ils avoient déjà posé trois échelles sur la troisième barrière qui étoit la plus faible et la dernière à franchir. L'alarme augmenta et tout étoit en combustion, le désordre régnoit partout et ceux qui devoient commander ne se pressoient pas d'avancer; la crainte s'empara davantage de l'esprit des meilleurs royalistes qui entendirent crier les Bastonnois : « Mes Amis », en nommant le nom de plusieurs citoyens de la ville, « êtes-vous là ? » On s'aperçut alors par ces paroles qu'il y avoit plusieurs traîtres dans la ville, et c'est ce qui fit trembler les bons citoyens. Qu'importe, un nommé Charland,[14] canadien aussy fort qu'intrépide, tira par dessus la barrière, les échelles de son côté. Il y avoit alors plusieurs Bastonnois tués le long de la barrière, parce que l'on commençoit à se fusiller de part

---

[14] Charles Charland, athlète réputé, né à Québec en 1742, qui faisait partie à ce moment de la compagnie du capitaine Frémont.

et d'autre. Les Bastonnois avoient pour se distinguer un papier cacheté sur le sommet de la tête, où étoit écrit : VIVE LA LIBERTE ! d'autres, où étoit écrit : MORS AUT VICTORIA ! Alors les Bastonnois abandonnèrent le dessein d'escalader cette dernière barrière et se retirèrent dans les maisons, ouvrirent les fenestres et tirèrent de tous côtés, et approchoient du côté de la Basse-ville de maison en maison, et s'ils n'eussent été arrêtés, ils seroient parvenus facilement à celle qui faisoit le coin.

« Mais Mr Alexandre Dumas qui était un capitaine, ordonna de s'emparer de cette maison. Dans l'instant, le sieur Dambourgès monta par une fenestre, par le moen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs Canadiens. Ils défoncèrent la fenestre du pignon de la maison. Il y trouva déjà plusieurs Bastonnois. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça avec la bayonnette et entra dans la chambre avec plusieurs Canadiens qui le suivoient, animés du même courage, jettèrent la frayeur parmy les Bastonnois qui se rendirent prisonniers. »

La suite du récit du Témoin Oculaire nous apprend que c'est au cours de cet engagement que le général Arnold fut blessé et fait prisonnier avec près de trois cents de ses Bastonnois, y compris trente-deux officiers.

Et durant que se livrait, dans la petite rue du Sault-au-Matelot, ce combat épique, un autre se déroulait à Près-de-Ville au cours duquel le général Montgomery, commandant des Bastonnois, fut tué et ses soldats mis en pleine déroute.

François Dambourgès avait attaché son nom à un épisode qui marquait un tournant dans l'invasion du Canada par les Anglais rebelles de la colonie américaine, et il méritait au moins cette promotion de lieutenant-colonel du 84e Régiment qui allait lui être octroyée quelque temps après son coup d'éclat. Montgomery aurait peut-être dîné à Québec, à Noël, comme il se l'était promis, mais ses troupes ne purent toucher la récompense de $800., qui leur avait été promise à chacun par leur chef, s'ils capturaient Québec.

Il est intéressant ici de noter qu'après la mort de Montgomery, au moins une centaine de prisonniers de son armée, tous nés dans les Iles Britanniques ou ailleurs en Europe, demandèrent à être intégrés dans le Royal Emigrants, leur engagement avec Montgomery s'étant terminé le dernier jour de décembre. Cette demande leur fut accordée et ils eurent la permission de servir sous un nouveau drapeau jusqu'au premier juin.

Le Témoin Oculaire nous dit à ce propos (p. 123, Ie partie) que « le général Guy Carleton permit au colonel McClene (McLean), des Emigrants, d'enrôler dans son régiment quatre-vingt-quinze des prisonniers Bastonnois qu'on fit le trente-un décembre. Les citoyens de la ville en murmurèrent beaucoup. Ils (les prisonniers) se comportèrent assez bien pendant quelques jours, mais plusieurs commencèrent à déserter, alors on les mit en prison. »

Lorsque plus tard, après la mort du colonel Dambourgès, ses amis s'agiteront pour qu'une pension substantielle soit accordée à sa veuve et à ses enfants, afin de les sauver de la gêne, d'anciens compagnons d'armes du valeureux soldat témoigneront publiquement de ses mérites.

C'est ainsi que James Thompson, ancien sergent de l'armée de Wolfe, qui avait pris part à la défense de Québec en 1775, écrira en avril 1822 au colonel John Hale et lui fera le récit de l'exploit de Dambourgès, le matin du 31 décembre, exploit dont il avait été lui-même le témoin; un autre compagnon d'armes de Dambourgès, Louis de Salaberry, père du héros de Châteauguay, déclarera que Dambourgès « fut le premier qui se précipita avec intrépidité dans les maisons enlevées par les ennemis » et il ajoutera que « ce trait de hardiesse fut une des premières causes de leur défaite, et de la préservation de cette ville, qui fut elle-même la conservation de la colonie du gouvernement de Sa Majesté. »

Enfin d'autres officiers qui avaient servi avec Dambourgès rendront le même hommage au vaillant basque qui, « bien que natif de

LE COLONEL DAMBOURGÈS.

France avait reçu une commission d'officier de Lord Dorchester (sir Guy Carleton). » [15]

Malgré la défaite des Bastonnais à Québec, le reste de la province était encore aux prises avec les envahisseurs et même dans les campagnes du bas de Québec, les sympathisants de la cause américaine se comptaient encore nombreux, bien que les conversions à la cause du souverain ne le fussent pas moins.

En 1776, lord Carleton n'avait pas moins donné suite à son projet d'enquête sur les personnes qui avaient aidé les rebelles dans les différentes paroisses du district de Québec, enquête qui fut confiée à MM. Baby, Taschereau et Williams.

Une compilation d'Aegidius Fauteux dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (1927-28), nous offre à ce sujet une nomenclature assez impressionnante en ce qui concerne la région de Montmagny et de l'Islet qui devait élire plus tard Dambourgès comme son député au premier Parlement du Bas-Canada.

Incidemment, on lit que lors de la visite faite à Montmagny par les commissaires de lord Carleton, alors qu'il avait été question de ceux qui sous les ordres de M. Beaujeu devaient marcher contre les « rebelles » (c'est ainsi que l'on désignait ceux qui avaient des sympathies pour les Bastonnais) se trouvait, au nombre des vingt-et-un loyaux citoyens désignés dans le procès-verbal, un nommé Cardron Dambourgès. [16]

L'abbé Bois, celui qui semble avoir suivi de plus près que tout autre la carrière de François Dambourgès, omet de nous dire qu'à la suite de son exploit de la petite rue du Sault-au-Matelot, et le départ des Bastonnais de Québec, Dambourgès continua à servir dans la milice et qu'il fut même fait prisonnier. Aucune des biographies du personnage ne fait non plus mention de ce détail.

---

(15) La brochure de l'abbé Bois, *Le Colonel Dambourgès*, publie au texte les documents que nous venons de résumer (voir pp. 89-100).

(16) Nous n'avons pu identifier ce dernier. François Dambourgès n'était pas encore marié en 1775 pas plus que son frère Pierre qui avait vingt-cinq ans dans le temps. Ce prénom Cardron aurait-il été porté par Pierre, il se peut fort bien. Pierre Dambourgès avait épousé Catherine Couillard, de Montmagny, et décéda en 1782.

Une lettre du brigadier général H. Watson Powell à sir Guy Carleton, du 5 octobre 1777, nous apprend en effet que Dambourgès ayant été fait prisonnier, les Canadiens qui étaient en corvée pouvaient difficilement être de quelque utilité.[17] Dans la liste envoyée de l'Isle-aux-Noix, le 15 avril 1778, des officiers du premier bataillon du Régiment Royal Highland Emigrants, figurent les noms du lieutenant Neil McLean et François Dambourgès, tous deux prisonniers.[18] On y mentionne que Dambourgès était un simple enseigne dans l'armée le 21 novembre 1775. Cette même liste signale que le chapelain du régiment est lui-même prisonnier.

Il semble qu'à ce moment ces prisonniers aient été en territoire américain, dans le voisinage de Saratoga qui avait capitulé aux mains des Bastonnais en octobre.

Ce n'est que lorsque le Traité de Paris de 1784 aura momentanément ramené la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que les volontaires dont se composait la milice canadienne à cette époque retournèrent dans leurs foyers respectifs pour y reprendre une vie normale.

Cette milice sédentaire organisée d'ailleurs à la hâte, lors de l'invasion des Bastonnais, n'avait plus sa raison d'être et tout le monde allait se remettre aux travaux des champs.

François Dambourgès était retourné à son comptoir de commerçant à Saint-Thomas-de-Montmagny, à la suite de sa libération et y avait trouvé son père aveugle. Ce dernier s'éteignit en juin 1786 et moins de six mois après, François Dambourgès épousait à Québec Josephte, fille de François Boucher, capitaine de navire.

Bien que le 84e Régiment (Royal Highland Emigrants) eût été licencié à la paix, Dambourgès, ancien lieutenant du premier bataillon,

---

(17) Archives Publiques du Canada, Séries Q. Vol. 14, p. 288.

(18) Archives Publiques du Canada, Séries B. Vol. 213, page 15.

fut mis à la demi-solde et continua de servir tout en voyant à ses affaires.[19]

C'est ainsi qu'en 1783, le gouverneur Haldimand ayant fait ouvrir par les troupes alors dans la province, le chemin dit du Portage, entre Saint-André et le lac Témiscouata, Dambourgès eut la direction des travaux.

L'exemplaire de la brochure sur le colonel Dambourgès, que nous avons en main, porte apostillé, à l'intérieur de la couverture, un autographe de l'abbé Louis Bois « auteur de cette étude historique, » qui signale que les troupes en question opèrent sous la direction de Dambourgès, lieutenant du 84e Régiment.

Désormais Dambourgès devra négliger de plus en plus son commerce, car il lui faut partager son temps entre la surveillance des travaux dans toute la région et les voyages qu'il aura à faire à Québec, où il deviendra, en 1789, membre de la Société d'Agriculture de Québec et l'un des vingt-sept commissaires de la paix pour le district et la ville de Québec.

Dambourgès s'intéresse en effet à développer l'agriculture dans la région qu'il habite depuis plus de trente ans, ce qui ne manque pas de le rendre de plus en plus populaire chez les habitants autant qu'auprès du gouverneur. C'est pourquoi en 1790, lord Dorchester lui accordera une commission de colonel dans la milice, pour toute la côte sud du fleuve dans le district de Québec. En même temps, Pierre Marcoux, plus tard conseiller législatif, sera promu lieutenant-colonel et Ignace Aubert de Gaspé, major.

Nous approchons de la seconde phase de la carrière de François

---

(19) Ce régiment des Royal Highland Emigrants, dont il a été souvent parlé ici, bien que faisant partie de la milice régulière, était en majorité composé de recrues et d'Ecossais comme son nom d'ailleurs semble l'indiquer. En effet ce corps avait été levé dans les seigneuries concédées par le général anglais Murray en 1762, à des officiers du 79th Highlanders (capitaine J. Nairne, lieutenant Fraser, etc.). C'est comme membre de ce corps de milice que Dambourgès devait se distinguer comme on l'a vu.

Dambourgès, sa carrière politique, celle qui est la plus controversée, mais aussi la mieux défendue par son panégyriste, l'abbé Bois.[20]

Le 17 décembre 1792, la première session du premier parlement canadien s'ouvrait dans l'ancien palais épiscopal de Québec, occupé depuis plusieurs années déjà par le gouvernement.

La nouvelle charte de 1791 accordait au Bas-Canada un Conseil législatif de quinze membres et une assemblée représentative de cinquante membres élus par les propriétaires d'immeubles d'un revenu de deux livres sterling, dans les collèges ruraux.

Des cinquante membres que constitua ce premier parlement, quinze étaient de langue anglaise, presque tous de Montréal ou de Québec.

Parmi les trente-cinq membres de langue française, l'un, Pierre-Guillaume Guérout, député de Richelieu, était né en Allemagne, trois autres étaient Français de naissance : Pierre de Rocheblave, Jean Digé et François Dambourgès. Le seul Acadien à faire partie de la députation était Jean Boudreau, représentant du comté de Hampshire (Portneuf).

Ce jour-là même François Dambourgès était assermenté comme député de Devon.[21] Son biographe anonyme nous laisse entendre qu'il avait été élu par acclamation. Il est certain que sa popularité chez les miliciens du comté, dont il avait été le commandant, la faveur dont il jouissait auprès du gouvernement et la part qu'il avait prise au développement de l'agriculture dans la région, avaient suffi à lui gagner les suffrages.

A la séance du lendemain, 18 décembre, on allait procéder au choix de l'Orateur et, pour la première fois, députés de langue anglaise et députés de langue française allaient s'affronter et définir

---

(20) L'abbé Louis-Edouard Bois, né à Québec, le 13 septembre 1813. Historien et archéologue distingué. On lui doit la réédition des *Relations des Jésuites* en 1858. Fut l'un des vingt premiers membres de la section française de la Société Royale du Canada. Il était curé de Maskinongé quand il décéda en 1889.

(21) En 1792, ce comté comprenait toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, aujourd'hui Montmagny-L'Islet.

par le vote leurs droits respectifs aux prérogatives garanties par la nouvelle constitution.

Pour les détails concernant l'élection de l'Orateur, nous nous limiterons au texte même du Journal de la Chambre d'Assemblée du mardi 18 décembre 1792 :

« Louis Dunière, un des Chevaliers représentant le comté de Hert-
« ford, propose comme orateur de la Chambre, Antoine Panet, ap-
« puyé par P.-Amable De Bonne, écr., un des Chevaliers représentant
« le comté d'York.[22]

« Alors James McGill, écuier, un des Citoyens représentant le quartier
« Ouest de la Cité de Montréal, s'est levé et s'adressant pareillement
« au Greffier, a proposé pour Orateur, William Grant, écuier, la-
« quelle motion a été secondée par François Dambourgès, écuier, un
« des Chevaliers représentant le comté de Devon.

(Grant représentait le comté de Québec avec J.-Antoine Panet, le premier, la Haute-Ville, le second, la Basse-Ville.)

« Alors, John Lees, écuier, un des représentants du Bourg des Trois-
« Rivières, propose James McGill, secondé par William Grant, un des
« Citoyens pour la Haute-Ville de Québec.

« James Walker, écuier, un des Chevaliers pour le comté de Montréal,
« propose à son tour M. Jacob Jordan, du comté de Effingham avec
« Joseph Lacroix.

« Il est secondé par Thomas Coffin, un des Chevaliers du comté de
« Saint-Maurice.[23]

« M. Debonne se lève et propose que la première proposition soit mise
« aux voix, secondé par M. Dunière. »

---

(22) Louis Dunière, député de Hertford (Bellechasse) avait été capitaine de milice en 1775, sous le commandement du colonel Voyer. Dunière avait comme collègue au nouveau parlement, son propre gendre, Bonaventure Panet, fils de Pierre-Méru Panet. Quant à Pierre-Amable De Bonne, député de York (Vaudreuil, Ottawa et Deux-Montagnes), on le vit se détacher graduellement de la majorité française, à partir de 1794 et en 1796, il proposait un Anglais, M. Young, comme Orateur." (Dictionnaire général du Canada — Louis Lejeune, O.M.I. — Tome I, p. 204.)

(23) Cette désignation de Chevalier semble s'appliquer aux députés qui avaient servi dans la milice à titre d'officiers.

On prit alors le vote et Antoine Panet fut élu par dix voix de majorité.

Trois députés de langue française seulement se rangèrent avec leurs collègues de langue anglaise contre Antoine Panet, dont le cousin de ce dernier, Pierre-Louis Panet, Louis de Salaberry,[24] père du héros de Châteauguay, et François Dambourgès, secondeur de la motion de James McGill.

Dans son *Histoire du Canada,* François-Xavier Garneau nous dit que deux Canadiens seulement s'allièrent aux Anglais contre Jean-Antoine Panet, ce qui nous fait croire que l'historien ne considérait pas Dambourgès comme Canadien à cause de son origine étrangère. Incidemment, Garneau fait erreur aussi quand il dit de Pierre-Louis Panet qu'il était le frère de Jean-Antoine alors qu'il était son cousin. L'attitude de ce dernier à l'égard de son parent, lors de l'élection de l'Orateur, peut difficilement s'expliquer autrement que par quelque querelle de famille car on ajoute que Pierre-Louis Panet ne se contenta pas de voter contre son parent, mais qu'il précéda son vote d'un violent réquisitoire qui ne manqua pas de surprendre la Chambre.

Quand, à la reprise des séances de la Chambre, le 21 janvier 1793, John Richardson, député du Quartier Est de Montréal, propose, en amendement à une motion reconnaissant le principe d'égalité du français et de l'anglais, que « afin de présenter cette unité de langue légale indispensablement nécessaire dans l'Empire, l'anglais sera le texte légal, » Dambourgès, à la grande surprise de la Chambre, se range de nouveau du côté des députés de langue anglaise pour appuyer l'amendement qui est cependant défait par 26 à 13.[25]

Dans le panégyrique qu'il fait de Dambourgès, l'abbé Bois ne

---

(24) Louis de Salaberry avait été élu dans deux comtés, ceux de Québec et de Dorchester. Il était ancien compagnon d'armes de François Dambourgès, avait été fait prisonnier au Fort St-Jean en novembre 1775 et reçu deux blessures.

(25) La toile du peintre canadien Charles Huot, dans la salle de l'Assemblée législative à Québec, rappelle ce débat fameux. On voit le député Chartier de Lotbinière réfutant les arguments de ceux qui prétendaient qu'en faisant de l'anglais la seule langue officielle au pays on pouvait s'assurer davantage la loyauté des Canadiens de langue française.

veut pas que l'on mette le moindrement en doute la sincérité du député de Devon, relativement à certains de ses votes en Chambre et il fait cette réflexion : « Jouissant de l'amitié du Souverain,[26] lié en quelque sorte au gouvernement par des récompenses et des titres, allait-il (Dambourgès) lui donner son appui ou se ranger sous la bannière des défenseurs du peuple? Pour ceux qui connaissaient son caractère et sa droiture, le doute n'était pas possible. Plus désireux de faire triompher les principes et la justice, que les mesures d'une coterie arrogante et dominatrice, on le trouve toujours prêt à protéger et à défendre les intérêts du peuple qui l'avait élu. Toute proposition hostile au bien public, il l'eût honnie lors même qu'elle aurait été appuyée par des influences puissantes ou par de brillants soutiens. »

Et plus loin il ajoute : « Si dans une circonstance délicate (lors de l'élection de l'Orateur), M. Dambourgès vota contre le parti qu'il avait soutenu jusqu'alors, c'est qu'il était persuadé que son vote ne nuirait en rien à la cause canadienne . . . , c'est qu'il était d'opinion, avec beaucoup d'autres, qu'il ne fallait pas froisser les idées des dépositaires du pouvoir, ni heurter de front leurs préjugés. »[27]

Il n'y a pas de mal à s'insurger contre cette interprétation des relations entre le pouvoir et le peuple, l'histoire nous ayant appris que pour obtenir nos droits, ceux mêmes garantis par la constitution, il nous a fallu plus d'une fois « froisser les idées des dépositaires du pouvoir et heurter de front leurs préjugés. »

C'est pourquoi nous disons que M. Bois, à qui nous ne cesserons d'attribuer la « brochure anonyme », s'est fait le panégyriste plutôt que le biographe de François Dambourgès, et nous ne saurions lui en vouloir d'ailleurs puisqu'en étudiant la carrière de l'héroïque Basque

---

(26) Le duc de Kent l'appelait souvent dans son intimité, le désignait sous le nom de "Capitaine Balafré", car à la mémorable journée du Sault-au-Matelot, Dambourgès avait reçu à la figure un coup de baïonnette qui lui avait fait une cicatrice... Il l'appelait tantôt l'inventeur de la baïonnette parce qu'il était des environs de Bayonne, tantôt le compagnon de Henri IV qui était aussi Béarnais... Le duc de Kent, aux jours de parade, avait toujours un mot gracieux à l'adresse du capitaine Dambourgès... il était bienvenu au Château Saint-Louis et à la table du duc de Kent... (*Le Colonel Dambourgès*, pp. 158-59).

(27) *Le Colonel Dambourgès*, pp. 128 et 131.

dont la famille devait souffrir de l'ingratitude des gens au pouvoir, il faut tenir compte des circonstances qui réglaient la vie de l'époque.

En arrivant à Saint-Thomas-de-Montmagny en 1763, porteur d'une lettre de l'évêque de Bayonne, Dambourgès avait été bien accueilli par le curé Maisonbasse et il avait voué fidélité à son pays d'adoption. Ce pays il l'avait servi au point de risquer sa vie pour le défendre contre tout envahisseur, et il était resté étranger à tout ce qui pouvait être de nature à froisser les relations entre les deux principaux éléments de la population.

Et toujours par loyauté pour le pays qu'il avait fait sien, Dambourgès avait eu à combattre l'infiltration, dans sa propre paroisse de Montmagny, d'émissaires français, cherchant à soulever les nôtres contre l'Angleterre, au bénéfice des Américains, avec la complicité de marchands anglais de Montréal.

En poursuivant la lecture du Journal de la Chambre d'Assemblée pour 1793, on serait porté à croire cependant que Dambourgès voulut se racheter des deux votes qu'il avait donnés précédemment sur la question d'égalité des deux langues.

En effet, à la séance du 6 février 1793, Pierre-Louis Panet ayant proposé que le projet d'adresse au Roi, rapporté par le comité, soit pris en considération, ce qui fut accepté, on donne lecture en français et en anglais, de l'adresse qui commence par ces mots : « Nous les très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, réunis pour la première fois depuis l'époque de notre nouvelle constitution, en assemblée générale . . . » Papineau propose alors que les mots « EN ASSEMBLEE GENERALE » soient effacés.

Le second paragraphe de l'adresse se lit comme suit :

« La Constitution qu'il a plu à votre Majesté en Parlement, nous « donner, modelée sur celle de la Grande-Bretagne, sur cette constitu- « tion qui a porté son Empire au plus haut degré de gloire et de « prospérité, assure pour toujours à cette Colonie, les avantages les « plus réels et doit resserrer de plus en plus les liens qui l'attachent « à la Mère-Patrie. »

Papineau propose que tout le paragraphe soit biffé et il est secondé par Rastel de Rocheblave.

On prend le vote et Dambourgès vote avec Papineau, Rocheblave, Dunière, Cherrier, Boudreau, Digé et Dufour : 8 pour, 26 contre.

Ce changement subit d'attitude de la part de Dambourgès, changement d'autant plus étrange que dans ce cas-ci la majorité française s'allia volontiers à la minorité anglaise, pour repousser l'amendement de Joseph Papineau, justifie peut-être son panégyriste d'avoir défendu Dambourgès comme il l'a fait au sujet des deux votes qu'il avait donnés précédemment.

C'est à cette même séance du 6 février que l'on proposa la nomination d'un greffier pouvant tenir un registre des délibérations en français et que le nom de Joseph-François Perrault de Montréal fut proposé comme titulaire de cette charge.[28] Le seul à s'opposer à cette nomination fut Louis de Salaberry et ici encore on peut se demander, comme dans le cas du vote de Pierre-Louis Panet, si des raisons personnelles, une querelle de famille, plutôt que tout autre mobile, n'avait pas inspiré à Salaberry d'être le seul à s'opposer à cette nomination.

A la séance du 21 novembre 1793, le député Dambourgès, en sa qualité de président d'un comité pour prendre en considération les lois de milice, propose, appuyé par son collègue Frobisher, « qu'un message respectueux de cette Chambre soit envoyé à Son Excellence le Gouverneur en chef pour le prier de mettre devant cette Chambre les retours (returns) des milices pour l'année 1792. »

Dambourgès paraît s'être occupé, pendant plusieurs mois, à étudier la réorganisation de la milice car, le 28 mars 1794, il fait rapport à la Chambre « que le comité a dressé le projet d'un bill pour changer et amender les lois de la milice et qu'il a ordre de les soumettre à la Chambre.» C'est alors, qu'appuyé par le député Richardson, « il propose que le projet de bill pourvoyant à la grande

---

(28) *Perrault* (Joseph-François) (1753-1844). Administrateur et écrivain. Zélateur de l'instruction primaire, ouvrit des écoles, publia des manuels dont un *Abrégé d'Histoire du Canada.*

sécurité de cette province, par une meilleure organisation de la milice, soit lu une première fois. »

Jusqu'en juin 1796, fin de ce premier Parlement, Dambourgès ne fit que de courtes apparitions en Chambre, préoccupé qu'il était par l'organisation du nouveau régiment des Volontaires Canadiens où il était capitaine depuis mai 1795.

Dans cette tâche, Dambourgès fut assisté par son beau-frère, François Boucher,[29] et tous deux réussirent à constituer un bon groupe d'anciens militaires qui allaient servir de noyau au nouveau régiment.

« Le régiment étant formé, le lieutenant-colonel Joseph de Longueuil fut nommé commandant de ce corps qui fut appelé les Volontaires Canadiens. Sur ses drapeaux, on lisait : « TRY US ». M. Louis de Salaberry fut fait major. On y remarquait les capitaines de Bleury, Vassal de Monviel, Louvigny de Montigny, J.-N. D'Estimauville, Maurice de Salaberry, frère du héros de Châteauguay, et quelques autres illustrations de l'époque. »[30]

Aux élections générales de 1796, François Dambourgès ne sollicita pas les suffrages. Son panégyriste nous dit qu'il refusa une réélection « à la suggestion du nouveau gouverneur lord Dorchester qui voulait lever un nouveau régiment canadien et s'assurer du concours des personnages les plus influents, » mais rien n'a pu nous renseigner davantage à ce sujet.

Il est fort probable qu'à ce moment-là, Dambourgès n'habitait plus Montmagny, mais Québec, car non-seulement il s'était marié en ce dernier endroit mais ses trois premiers enfants y étaient nés, le premier en 1788 et le troisième en 1796.

Suivant le docteur P. Bender,[31] Dambourgès habitait à Québec une vieille maison située coin des rues du Parloir et du Jardin.

---

(29) En 1802, après avoir servi cinq ans dans le régiment de Dambourgès son beau-frère, François Boucher se fixa à Maskinongé et y ouvrit un commerce qui prospéra au delà de ses espérances. Boucher fit aussi du service actif durant la guerre de 1812.

(30) *Le Colonel Dambourgès*, pp. 143-44.

(31) *Old and New Canada* (1753-1844) or *The Life of Joseph-François Perrault*, by P. Bender M.D. (Montréal, 1882).

Le docteur Bender a rappelé l'amitié et l'admiration que son parent Joseph-François Perrault entretenait à l'égard du lieutenant-colonel Dambourgès, « dont la bravoure, dit-il, mit fin au conflit de la rue du Sault-au-Matelot, à l'occasion de l'attaque d'Arnold contre Québec en 1775. »

L'auteur regrette que l'histoire n'ait pas suffisamment tenu compte de la bravoure déployée par Dambourgès « whose name should ever be held in grateful remembrance by the British Government. »[32]

Le Royal Canadian ou Royal Canadian Volunteers, que lord Dorchester avait organisé avant son départ du Canada, avait été formé pour remplacer les troupes anglaises dont on avait besoin ailleurs et divisé en deux bataillons, dont un composé presqu'exclusivement de Canadiens français.

Ce corps devait être licencié après six années de service.

Au printemps de 1797, le régiment ayant reçu ordre de partir pour Montréal, Dambourgès dut le suivre et il amena avec lui sa famille.

Il décéda à Montréal à l'âge de cinquante-six ans, le 13 décembre 1798. Dambourgès mourut pauvre; son commerce de Montmagny, qui avait été prospère pendant plusieurs années, il l'avait sacrifié en servant son pays; loin de l'enrichir, la politique n'avait fait que l'appauvrir et, en reprenant l'uniforme d'officier à sa sortie de la vie publique, il avait espéré qu'on tiendrait compte, après sa mort, de ses longues années de service.

Sentant sa fin approcher, « Dambourgès écrivit à ses amis de France pour leur annoncer sa mort prochaine et leur exprimer combien il regrettait de mourir loin d'eux. Il reconnut alors, mais trop tard, qu'il n'avait pas assez songé aux intérêts de sa famille, à laquelle il ne laissait qu'un nom honorable et une réputation méritée. Cependant, rassuré par ses amis, confiant dans la sollicitude du gouvernement pour lequel il avait travaillé toute sa vie, il espérait que sa ver-

---

(32) Id. pp. 117-18.

tueuse femme et ses cinq enfants trouveraient, dans leur appui et leur dévouement, des moyens d'existence qu'il n'était plus en état de leur procurer. »[33]

Le 22 décembre suivant, des parents et amis du défunt s'adressent aux honorables juges de la Cour du Banc du Roi et leur demandent de pouvoir s'assembler afin d'élire un curateur à la succession vacante.

L'un des juges de la Cour du Banc du Roi qui reçoit et certifie la requête est Pierre-Louis Panet qui avait siégé avec le défunt au premier Parlement, et Narcisse Panet se fait l'avocat de la « suppliante », Marie-Josephte Boucher.

L'élection du curateur, qui sera ce Narcisse Panet, est recommandée par les parents et amis présents, et parmi ces derniers : Louis de Salaberry, François Vassal, Antoine Beaubien, Pierre Duchouquet, Denis Alexandre, Hippolyte de Hertel et Saveuse de Beaujeu.

Mme Dambourgès ne resta guère longtemps à Montréal après la mort de son mari. Dans le dénombrement de la Paroisse de Québec, pour lequel une visite générale avait été commencée le 15 mai 1805, il est noté qu'une dame veuve Dambourgès habite au No 4 rue Saint-Joseph, et que six paroissiens y compris quatre communiants habitent avec elle.[34]

« Cette bonne et pieuse femme mourut à Québec, dans un état de détresse et de dénouement complet, au mois d'avril 1822, entourée néanmoins des soins affectueux et des prévenances de quelques amis restés fidèles à la mémoire de son époux et chez lesquels les cinq filles du colonel furent placées temporairement.[35] Jusqu'à sa mort, Madame Dambourgès avait pu toucher une pension de trente louis ster-

---

(33) *Le Colonel Dambourgès*, pp. 161-62.

(34) *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.* 1948-49. Il est évident que cette veuve dont il est question ici ne peut être que Mme François Dambourgès, puisque la seule de ce nom dont il aurait pu être question aurait été la veuve de Pierre Dambourgès, frère de François. Or, la veuve Pierre Dambourgès, une Couillard des Islets, avait épousé à Saint-Thomas, le 30 janvier 1782, le docteur Frédéric Oliva, Allemand d'origine.

(35) *Le Colonel Dambourgès*, pp. 169-70.

ling par an, pension que l'on supprima après son décès. En 1825,[36] l'honorable J.-R. Vallières de Saint-Réal, représentant de la Haute-Ville de Québec et ancien officier de milice, présenta une pétition à la Chambre, au nom des enfants, pour réclamer un peu d'assistance.

« Depuis le décès de leur mère, disait la requête, les Pétitionnaires se sont adressés au Bureau de la Guerre en Angleterre pour en obtenir les secours qu'on a coutume d'accorder quelquefois aux veuves et aux orphelins des Officiers qui se sont distingués, mais cela sans succès, on a rejeté leur application.

« Dans ces circonstances critiques, comblées pour ainsi dire de malheur, et envisageant un avenir désespérant, les Pétitionnaires ont pensé que l'honneur qu'avait eu leur père de bien mériter de son Roi et de sa patrie, leur donnait en quelque sorte un titre à la bienveillance et à la libéralité du Gouvernement de Sa Majesté et à celles de la Législature de cette Province.

« C'est pourquoi, les Pétitionnaires supplient la Chambre de vouloir bien prendre leur cas en considération, et de leur accorder tels secours, pensions, ou gratifications que, dans sa sagesse, elle trouvera les plus propres à soulager leurs maux. »

La requête en question fut renvoyée à un comité composé de Vallières, Deligny, Quirouet, Taschereau et Cuvillier, avec prière de faire diligence.

La même journée, au Conseil législatif, l'honorable Felton présentait une pétition des Demoiselles Dambourgès sollicitant une pension et il est « Ordonné, Que la dite Pétition reste sur la table. »

Les membres présents à cette réunion du 21e jour de janvier 1825, étaient l'honorable Juge en Chef : Orateur, et les honorables Hale, Richardson, Caldwell, Grant, le Révérend J.-O. Plessis, Evêque de l'Eglise Catholique Romaine de Québec, Irvine, Perceval, Burns, Bowen et Felton.

Dans les rapports du Journal de la Chambre d'Assemblée et ceux du Conseil législatif, nous ne trouvons plus aucune indication de ce qu'il advint de la fameuse pétition.

---

(36) Journal de la Chambre d'Assemblée, 21 janvier 1825, p. 66.

Il est évident que l'on ne donna guère suite à cette supplique puisqu'en 1860 les héritiers de Dambourgès tentèrent d'apitoyer le prince de Galles sur leur sort. C'est d'ailleurs cette autre et dernière démarche qui nous a valu la petite étude historique de l'abbé Bois à laquelle nous avons fait fréquemment allusion.

Elle a même servi d'introduction à la plaquette de 182 pages dans laquelle il a exalté le courage et l'abnégation de son héros et nous croyons devoir la reproduire en conclusion de notre étude sur François Dambourgès :

« Lorsqu'en 1860, l'héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre, le Prince de Galles, visita cette colonie, les héritiers du colonel François Dambourgès adressèrent à l'illustre visiteur une supplique, brève il est vrai, mais exposant les travaux et les faits-d'armes de leur illustre père. Cette supplique ayant été présentée à Son Altesse Royale, on demanda sur-le-champ quels étaient les états de service de M. Dambourgès. Cependant, il ne se trouva personne prêt à énumérer les actes qui les prouvaient.

« Quoi qu'il en soit le colonel Knollys qui accompagnait le Prince, fit réponse, quelques jours après, que Son Altesse n'avait pas à sa disposition les sommes qui lui permissent de récompenser les services rendus à l'Etat et que l'on devait s'adresser à d'autres départements.

« Sur ce, on a cru devoir écrire ces pages pour rappeler les titres du colonel Dambourgès au souvenir de ses concitoyens . . . »

Les mânes du « Capitaine Balafré » se consoleront cependant en songeant qu'on a bien voulu continuer à désigner de son nom une petite rue de la Haute-Ville de Québec.